

GRÈVE DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES – JOUR 1

Aujourd'hui, 23 mai, est le premier jour de la grève nationale des heures supplémentaires. À 0 h 1, les membres ont reçu l'instruction de refuser de travailler plus de huit heures par jour et plus de 40 heures par semaine. Il s'agit d'une grève légale et tous les membres du STTP doivent se plier à cette injonction.

Même si Postes Canada a déclaré que nos conventions collectives demeurent en vigueur et que nos conditions d'emploi restent les mêmes, la situation pourrait vite changer. Parce qu'il s'agit d'une grève légale, Postes Canada n'est pas tenue de remettre un avis de lock-out de 72 heures.

Le STTP a proposé une trêve de deux semaines. Celle-ci aurait donné à ses équipes de négociation le temps d'analyser attentivement les offres de Postes Canada, qui totalisent plus de 700 pages, et de préparer une réponse. Elle aurait aussi assuré une certaine stabilité aux travailleurs et travailleuses et à la population. Étant donné que Postes Canada a refusé la trêve, l'incertitude règne toujours.

Selon des membres, des superviseurs auraient affirmé que les conventions collectives ne sont plus en vigueur et que l'interdiction de travailler des heures supplémentaires a pris fin. À certains endroits, des factrices et facteurs à plein temps se sont fait dire qu'ils pouvaient effectuer des tâches d'un autre itinéraire (clause 17.04), en autant que leur journée de travail ne dépasse pas huit heures. Toutes ces affirmations sont fausses. Si des représentants de l'employeur affirment qu'il y a eu des modifications à la grève, à vos conditions de travail ou à vos conventions collectives, vous devez confirmer l'information auprès du Syndicat. Avant tout changement de ce genre, un avis en bonne et due forme doit être donné.

Puisque l'interdiction de travailler des heures supplémentaires est une grève légale, l'employeur ne peut vous imposer de mesures disciplinaires pour votre refus de travailler des heures supplémentaires. Nous demandons aux sections locales de noter toute violation à la convention collective et de remettre ces renseignements à leur directrice ou directeur national.

Vos comités de négociation continuent d'examiner les offres de Postes Canada et préparent la réponse du Syndicat. En fin de semaine, le Syndicat s'attend à se réunir avec Postes Canada et les médiateurs pour poursuivre la négociation de conventions collectives que les membres pourront ratifier.

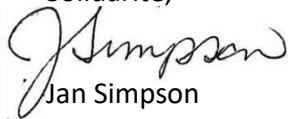
N'oubliez pas : Le Syndicat est la source d'informations la plus fiable en ce qui a trait aux négociations. Restez à l'affût des prochaines mises à jour.

Les équipes de négociation remercient l'ensemble des membres pour leur soutien continu!

Nous continuerons de vous informer au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous vous encourageons à vous abonner à Somm@ire STTP pour obtenir par courriel les dernières nouvelles et mises à jour du Syndicat. Visitez le site suivant pour vous abonner :

<https://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp>.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

